



Rupture conventionnelle et procédure

Par missywal

Bonjour mon employeur m'a convié à plusieurs entretiens car il souhaite me proposer une RC.

Il me demande de signer un courrier qui stipule qu'il a engagé la démarche à son initiative.

Dois-je le signé ? Est ce une obligation ? Quelles seraient les conséquences de cette signature en sachant que je refuse la RC ? Est-ce que cela peut se retourner contre moi ?

Merci beaucoup pour vos réponses.